

Le Havre, le 17 août 2020

Division des activités maritimes

Affaire suivie par : Unité réglementation des ressources marines
Tél. : 02 35 19 29 84
Courriel : urr.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

Le directeur interrégional de la mer
Manche Est-mer du Nord

à

Destinataires in fine

OBJET : Consultation de bilan des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine de la Normandie.

Mis en œuvre au titre des articles D923-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) ont vocation à recenser, de manière exhaustive, les sites d'aquaculture marine existants ainsi que ceux propices au développement des différentes productions d'aquaculture marine durable, en indiquant les voies d'accès aux sites et les surfaces terrestres nécessaires à leur exploitation.

Les SRDAM actuellement en vigueur en Normandie ont été établis dans le cadre de deux arrêtés distincts des préfets de région Haute-Normandie du [7 décembre 2015](#), et de Basse-Normandie du [18 décembre 2015](#). Ceux-ci précisent la nécessité d'opérer un bilan de la mise en œuvre de ces schémas, au plus tard à l'issue d'une période de cinq ans à compter de la date de leur adoption. Aussi, j'ai l'honneur de solliciter vos remarques et observations qui pourraient être agrégées pour former un bilan quinquennal des SRDAM des Haute et Basse Normandie.

Ces bilans ont vocation à permettre à la direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord (DIRMer MEMNor), qui a coordonné la rédaction des SRDAM de Haute et Basse-Normandie, d'évaluer leurs effets sur le développement de l'aquaculture marine pour cette région et de proposer, à l'issue, des pistes d'actualisation ou d'évolution pertinentes pour l'avenir, qui pourront être présentées au conseil maritime de façade (CMF) Manche Est-mer du Nord du 9 novembre 2020 dans l'optique de fusionner les deux documents dans un schéma unique pour la Normandie qui s'intégrera à la planification aquacole du document stratégique de façade (DSF).

Je vous invite, dans ce cadre, à transmettre avant le 20 octobre 2020 inclus vos commentaires sur la mise en œuvre du schéma régional de développement de l'aquaculture marine de la région Normandie.

- par mél à l'adresse : consultation-peche.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr ;
- ou par envoi de courrier postal à l'adresse suivante : Direction interrégionale de la mer Manche Est – Mer du Nord - 4, rue du Colonel Fabien - BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex.

Les SRDAM de Haute et Basse-Normandie sont accessibles sur le site Internet de la direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord, aux adresses suivantes :

Haute-Normandie :

http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SRDAM_Haute-Normandie_09-12-2015_cle7fc791.pdf

Basse-Normandie :

http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SRDAM_Basse_Normandie_Vfinale_cle01ea15.pdf

Au regard de la taille des documents, le téléchargement peut être un peu long.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur interrégional et par subdélégation,
Le directeur interrégional adjoint de la mer

Alexandre ELY



Destinataires :

- M. le préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord
- M. le préfet de la région Normandie, préfet du département de la Seine-Maritime
- M. le préfet de l'Eure
- M. le préfet du Calvados
- M. le préfet de la Manche
- M. le président de la région Normandie
- M. le président du département de la Seine-Maritime
- M. le président du département de l'Eure
- M. le président du département de du Calvados
- M. le président du département de de la Manche
- M. le président de la communauté urbaine Caen la Mer
- M. le président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
- M. le président de la communauté d'agglomération de Dieppe Maritime
- Mme la présidente de la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral
- M. le président de la communauté d'agglomération Seine Normandie
- M. le président de la communauté d'agglomération Seine Eure
- M. le président de la communauté d'agglomération du Cotentin
- M. le président de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie
- M. le président de la communauté de communes des Villes soeurs
- M. le président de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre
- M. le président de la communauté de communes Falaises du Talou
- M. le président de la communauté de communes Terroir de Caux
- M. le président de la communauté de communes Normandie-Cabourg-Pays d'Auge
- M. le président de la communauté de communes Coeur de Nacre
- M. le président de la communauté de communes de Bayeux Intercom
- M. le président de la communauté de communes Coeur Côte Fleurie
- M. le président de la communauté de communes Seules Terre et Mer
- M. le président de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom
- M. le président de la communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville
- M. le président de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche
- M. le président de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage
- M. le président du syndicat mixte du pays interrégional Bresle Yères (PETR)
- M. le président du syndicat mixte pays Dieppois Terroir de Caux (PETR)
- Mme la présidente du syndicat mixte du pays des Hautes Falaises
- M. le président du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale Nord pays d'Auge
- M. le président du syndicat mixte du pôle métropolitain Caen Normandie métropole
- M. le président du syndicat mixte Bessin Urbanisme
- Mme la présidente du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale du pays du Cotentin
- M. le président du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale du pays de Coutances
- M. le président du syndicat mixte du pays de la baie du Mont-Saint-Michel (PETR)
- M. le président de l'association nationale des élus du littoral (ANEL)
- M. le président directeur général de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer)
- M. le président du directoire HAROPA du grand port maritime de Rouen
- M. le président du directoire HAROPA du grand port maritime du Havre
- M. le président du Syndicat mixte " Ports de Normandie "

- M. le président de Chambre de commerce et d'industrie de Seine-Estuaire - Délégation de Fécamp-Bolbec
- M. le président du comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA)
- M. le président du comité régional de la conchyliculture (CRC) Normandie-mer du Nord
- M. le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Normandie
- M. le président de l'association Robin des Bois
- M. le président de l'association France nature environnement (FNE)
- M. le président de synergie mer et littoral (SMEL)
- M. le président de l'association Surfrider foundation Europe
- M. le président de la fondation WWF France
- M. le président de l'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE)
- M. le président de la Fédération française de voile (FFV)
- M. le président de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM)
- M. le président de l'Union nationale des associations de navigateurs (UNAN)
- M. le président de la fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP)
- M. le président de la société nationale de sauvetage en mer (SNSM)
- Mme la directrice générale de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN)
- Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) Normandie
- Mme la directrice de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Normandie
- M. le directeur de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Normandie
- M. le directeur de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie
- Mme la directrice de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de Normandie
- Mme la directrice du conservatoire du littoral
- M. le directeur du centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) Normandie-Centre
- M. le délégué mer de l'office français de la biodiversité (OFB).

Copie :

- M. le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture
- M. le secrétaire général des affaires régionales (SGAR) de Normandie.